

SOUTIEN AGRICOLE

AIDE A L'ACHAT DE SEMENCES POUR LA CREATION DE JACHERES ENVIRONNEMENT - FAUNE SAUVAGE

Objet :

Aide à la création de jachères

Bénéficiaires :

Agriculteur installé à titre principal exploitant des terres sur les communes membres de Val-de-Garonne Agglomération.

Conditions d'éligibilité :

Seuls les semis effectués sur le territoire de la Val-de-Garonne Agglomération sont éligibles à ce dispositif.

Modalités d'attribution :

Val-de-Garonne Agglomération prend en charge un maximum de 1,5 hectares de semences.

Constitution du dossier :

- ☞ Pour la demande :
 - ✓ La demande écrite adressée au Président de Val-de-Garonne Agglomération
 - ✓ Un document présentant la localisation de(s) parcelles ensemencée(s)
 - ✓ Un relevé d'identité bancaire du bénéficiaire
 - ✓ Le n° SIRET du bénéficiaire

- ☞ Pour le versement :
 - ✓ Facture acquittée de l'achat des semences
 - ✓ Validation suite à la visite du site.